Trente-septième Année — N° 167 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — JEUDI 16 JUIN 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 JUIN 1892

LA STABILITÉ DU FOYER

Les économistes, les sociologistes, comme l'on dit aujourd'hui, se préoccupent vivement de l'*instabilité du foyer domestique*.

L'expérience semble avoir démontré les inconvénients de perpétuels changements dans la propriété. Les uns ont cherché le remède dans la liberté de tester. D'autres voudraient mettre la maison de famille à l'abri des revendications des créanciers. L'Amérique a adopté le *home stead*, le foyer stable, insaisissable.

Cette institution a montré de tels avantages ; elle est entrée si bien dans les mœurs ; que successivement les Etats américains l'ont fait entrer dans leur législation.

On compte aujourd'hui *trente-trois États* qui ont adopté la loi du home stead.

On ne compte pas moins de *onze Etats* qui ne s'étant pas contentés de mettre le home stead dans leur législation, l'ont placé dans leur constitution. N'est-ce pas assez dire combien les mœurs se sont faites à ce principe, inconnu dans notre vieille législation européenne ?

L'Académie des Sciences Morales et Politiques a mis au concours l'étude de cette question au point de vue français. Et, à la section d'Economie sociale, au Congrès des Sociétés Savantes, à la Sorbonne, M. P. Hubert Valleroux — un de nos économistes les plus honnêtes et les plus distingués — a ouvert une fort intéressante discussion sur le home stead.

Assurément dans un contrat bilatéral de débiteur à créancier, on ne saurait sacrifier les intérêts du créancier, au profit du débiteur.

On sait que le droit romain était sur ce point d'une sévérité outrée, le débiteur allant jusqu'à engager sa personne, et devenant esclave, s'il ne pouvait s'acquitter. Le droit moderne a été plus doux pour le débiteur, sans préjudice des intérêts du créancier. Le droit américain a voulu, dans l'intérêt supérieur de la famille, donner encore plus de facilités au débiteur malheureux. Chez nous, le code de procédure prescrit de laisser à cet infortuné son coucher, ses outils, ses hardes; c'était déjà un progrès sur l'inhumanité du droit ancien qui dépouillait de tout le débiteur insolvable, et, par une erreur économique, le mettait souvent dans l'impossibilité de se relever, par conséquent obligeant la société à le prendre à sa charge pour l'empêcher de mourir de faim, au coin d'une rue.

D'après la loi du *home stead*, tout homme peut faire inscrire sur un registre spécial, son domaine, — non pas sa propriété de luxe, ou d'agrément, — mais son habitation de famille, jusqu'à concurrence d'une certaine valeur prescrite, qui va de 10 acres à 250 acres, pour les propriétés rurales, selon les lieux, et pour les propriétés urbaines, jusqu'à une estimation équivalente à 10 ou 12,000 francs. Cette déclaration, connue de tous les créanciers, signifie que dans tout contrat, le domaine déclaré est excepté des engagements pris par le débiteur.

Par suite, dans un règlement quelconque on pourvoit d'abord à la sauvegarde du home stead; ensuite on procède au paiement des frais; puis enfin, à la répartition entre les divers créanciers.

Cette faculté de constituer un home stead est accordée non seulement aux pères de famille, mais à quiconque chargé de famille, même aux mineurs qui ont des parents à soutenir.

On ne peut disposer du home stead, sans le consentement de la famille. Là où existe la liberté testamentaire, on fait exception pour le home stead. C'est aux enfants, souvent très dispersés, qu'appartient le foyer stable. Là ils sont chez eux, de génération en génération, ils peuvent garder le foyer paternel. Malgré les oscillations de la fortune, plus grandes dans le Nouveau-Monde que partout ailleurs, la maison de famille reste debout et n'est pas exposée, comme chez nous, à passer entre les mains des étraagers à chaque déclaration de décès.

Il y a là des considérations morales et politiques qu'il est superflu de faire valoir.

Deux pays ont été séduits par l'institution américaine du home stead, au point d'essayer cette réforme de leur législation. Avec quelques différences, l'Allemagne, en 1874, l'Autriche, en 1889, ont successivement adopté dans leurs lois le principe de la stabilité du foyer de famille. La législation autrichienne va jusqu'à donner aux autorités provinciales le droit de s'opposer, en toute éventualité, au morcellement d'un domaine, du vivant du père de famille.

Pour que l'Allemagne et l'Autriche aient cru devoir admettre récemment cette institution, pour que trente-trois états d'Amérique, encouragés par l'expérience, aient l'un après l'autre, tenu à faire entrer le *home stead* dans leur législation, et que onze d'entre eux l'aient fait entrer dans leur Constitution, il faut reconnaître qu'il y a là une idée heureuse.

Pourquoi la France n'essaierait-elle pas de l'appliquer?

LES ÉVÈNEMENTS DE L'OUGANDA

Londres, 14 juin. — Le *Times* annonce que la Compagnie britannique de l'Afrique orientale vient d'envoyer l'ordre à ses agents d'abandonner l'Ouganda. La Compagnie déclare que ses fonds sont épuisés.

Le *Times* ajoute que si la Grande-Bretagne ne prend pas la suite des affaires de la Compagnie, une autre puissance pourra prendre possession de l'Ouganda. Mais il adjure lord Salisbury de ne pas laisser le champ libre aux autres nations rivales de l'Angleterre. La question des événements de l'Ouganda a été agitée lundi soir à la *Chambre des lords*.

Lord Salisbury a déclaré que si, un seul instant, il pouvait croire que des agents anglais, quels qu'ils fussent, aient pu se rendre coupables des violences dont il a été question, attaquer des missions catholiques et se livrer à des hostilités contre d'autres Européens, il n'hésiterait pas à condamner sévèrement leur conduite; mais il est dit à des officiers anglais de les entendre avant de les condamner.

Il est convaincu que le capitaine Lugar n'a jamais eu la moindre intention de soulenir la propagande de certaines idées et d'employer dans ce but des forces à sa disposition. Tous les rapports de cet officier respirent l'impartialité et la droiture la plus complète. Lorsque nous connaîtrons les faits, nous saurons que Lugar et ses collègues ont agi comme il convient à des officiers britanniques.

***

D'autre part, nous recevons de Bruxelles le télégramme suivant : « Bruxelles, 14 juin. — Le Père directeur de la *mission des Pères Blancs d'Afrique, à Malines, a reçu des* nouvelles du Père Guillemin qui se trouve prisonnier au fort Campola, dans l'Ouganda. La première lettre est datée du 31 janvier. Le Père Guillemin écrit qu'il se trouve prisonnier dans le fort avec un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont dans le dénûment le plus complet. Dans une seconde lettre, datée du 4 février, il dit que M'saji, chef de l'armée catholique, est parvenu cinq fois à refouler les protestants sous les murs du fort.

» Mais ceux-ci firent usage de leurs mitrailleuses, et les catholiques furent fauchés.

» Les survivants furent alors refoulés sur les bords du lac Victoria, où cinq ou six mille furent noyés. »

LES ÉLECTIONS A LA CONSTITUANTE EN BELGIQUE

LA JOURNÉE ÉLECTORALE A BRUXELLES

(De notre envoyé spécial)

Bruxelles, 14 juin, une heure du soir.

Bruxelles est en pleine effervescence.

Dans les rues, les affiches multicolores clament, en de violentes tonalités, les recommandations suprêmes aux électeurs. Il y en a pour tous les goûts, depuis les placards socialistes jusqu'aux papiers flamingants — rédigés en pur néerlandais, et prônant, ironie des choses, un candidat au nom essentiellement wallon, un M. Josson.

Temps gris et froid. « Nous n'avons pas notre beau soleil d'Austerlitz », nous dit, en sortant de la gare du Midi, un conservateur qui se rend au bureau de vote. Est-ce un présage?

Les abords des bureaux de vote sont calmes. Des bourgeois, des prêtres en bon nombre, des villageois. Parfois des ouvriers portant, à la casquette, un petit carton rouge sur lequel sont imprimés ces mots : Suffrage universel.

Le chômage est considérable. Tous les ouvriers, affiliés à la Maison du Peuple, ont décidé de suspendre le travail. D'autres ont obtenu congé des patrons libéraux.

On est assailli par les marchands et les marchandes de bleuets. Là-bas, c'est la coutume d'orner, aux jours de vote, sa boutonnière : les partis se reconnaissent ainsi. Le bleuet désigne un libéral, le coquelicot un catholique : ceux qui veulent se fleurir tout en se défendant d'appartenir à *un clan quelconque arborent la rose blanche*. Il y a beaucoup de roses blanches — mais nous devons à la vérité de dire que les bleuets sont en immense majorité. Bleu presque partout; c'est à croire que l'exposition du Champs de Mars est descendue tout entière dans les rues de Bruxelles en Brabant.

Le vote s'est ouvert à neuf heures; il se ferme à midi, et le dépouillement commence de suite.

Nous profitons de ces quelques heures pour interroger quelques personnalités politiques sur la situation.

En résumé, nous dit-on dans les milieux conservateurs, la révision n'a été qu'une machine de guerre, une sorte de cheval de Troie, construit par la franc-maçonnerie, pour désunir et détruire la majorité catholique naguère encore si compacte, et apparemment indestructible. Le Roi lui-même aurait poussé à la révision, servi fidèlement en cela par son ministre préféré, M. Bernaert.

Sa Majesté a joué la partie, donnant donnant.

Elle admettrait la plus large extension du suffrage possible, même le suffrage universel, mais en se ménageant pour elle une très considérable augmentation de pouvoirs, et ce, au détriment des libertés auxquelles les Belges tiennent tant.

Léopold II a donc fait admettre que la Constituante, qui sortira des élections de ce jour, discuterait les points suivants — réclamés par lui-même :

1° Une représentation soi-disant proportionnelle, ou, plutôt, la répartition de la Belgique électorale en neuf grandes circonscriptions provinciales, quelque chose comme notre ex-scrutin de liste, substitué au scrutin d'arrondissement : les conservateurs y voient l'effloresence de la candidature officielle et la ruine des influences de clocher.

2° La nomination des ministres par le Roi, en les soustrayant aux conséquences d'un vote hostile des Chambres; les conservateurs y voient les futurs ministères livrés à un parti du point : MESSES.

3° La constitution d'un Conseil d'Etat préparant les lois — ce qui éteindrait, toujours au dire des conservateurs, le droit d'initiative parlementaire dont on use beaucoup en Belgique — et les révisant après vote par la législature : « Un brevet d'imbécilité décerné aux Chambres » nous dit un distingué conférer en guise de commentaire.

4° Le referendum royal, *ante* et *post légem*, qui tiendrait la majorité en bride ; le referendum avant la loi supprimerait de fait ceux mêmes qui font la loi ; le referendum après, ce sont des conflits impossibles à éviter entre le pays et le Parlement.

Il paraîtrait en outre que le roi préparerait enfin l'annexion définitive du Congo — un boulet — à la Belgique.

Ceci, je tiens à le répéter, a été dit textuellement dans les milieux conservateurs.

Dans le monde libéral, on paraît inquiet et ennuyé. On y proclame MM. Janson et Demeur comme les pères de la revision et les émancipateurs du peuple. On semble, avant tout, désireux de jeter bas le ministère et la majorité catholiques. Quant aux idées du roi, on les discute peu — sauf pour dire qu'au referendum royal on opposera le referendum populaire fonctionnant exactement comme en Suisse.

***

Bruxelles, 2 heures.

Que sortira-t-il des élections?

Voilà ce que tout le monde se demande, à mesure que les heures s'écoulent.

La Chambre devra reviser seule. Si la Chambre est aux deux tiers catholique — et, pour cela, Bruxelles doit maintenir sa députation actuelle — le suffrage universel ne sortira pas de la Constituante : on se ralliera soit au système de l'habitation préconisé par le Gouvernement, soit à une combinaison du cens avec le capacitariat.

Si la Chambre est pas aux deux tiers catholique, la minorité fera la loi — et cette minorité se montre intraitable sur la question du suffrage universel, celui-ci sera certainement adopté, nombre de catholiques s'y ralliant d'ores et déjà.

Un homme influent nous dit : « C'est la vie ou la mort de la Belgique qui se joue en ce moment ». Nous pensons qu'il y a peut-être là quelque exagération; mais, quoiqu'il en soit, la partie est grosse, et l'on joue serré. En voulez-vous la preuve? Il y a 21,000 électeurs à Bruxelles, répartis en 62 bureaux; et l'on nous dit qu'il y a de 20 à 21,000 votants!

Bruxelles, 3 heures.

La situation devient claire.

Les libéraux l'emporteront à Bruxelles à une grosse majorité. Aux vitrines de tous les journaux, mais surtout à l'Association libérale, place de Brouckère, se presse une cohue immense. Les résultats sont affichés de dix en dix minutes, et les chiffres favorables aux partisans du suffrage universel sont accueillis avec enthousiasme. Cependant, les nouvelles des provinces, apportant pour la plupart des majorités catholiques, contrebalancent l'effet *produit par le scrutin bruxellois*.

En prévision de troubles possibles, la troupe est consignée. Pas un soldat visible dans la capitale. Les milices citoyennes elles-mêmes sont convoquées pour cinq heures. *Une émeute n'est cependant pas probable*, en raison de la victoire libérale désormais certaine à Bruxelles. Un fougueux partisan de M. Janson — dont on colporte le portrait par les rues — nous disait ce matin : « Si nous *triomphons, tout sera paix et joie à Bruxelles; sinon...* »

Et ce *sinon* était gros de tempêtes. Mais puisque triomphe libéral il y aura...

Nous nous rendons à l'Association conservatrice, où l'on répète le traditionnel : « Il fallait s'y attendre: c'était prévu.»

Un membre de l'ancienne Chambre — et non des moins influents — dont on nous permettra, par discrétion professionnelle, de taire le nom — s'en prend tranquillement à Sa Majesté et aux auteurs responsables de l'idée revisionniste. Et il nous raconte à ce propos la petite histoire suivante qui ne manque pas de saveur :

« Quand il fut question du referendum royal, nous n'en voulions personne à droite. Soudain, on vient nous *annoncer, avec beaucoup d'effroi, au milieu de nos délibérations*, que le Roi abdiquera et que le ministère démissionnera si nous n'acceptons pas le referendum.

Se trouver d'un seul coup sans roi ni ministère, cela *semblait très grave. On nous disait bien* de laisser aller les choses; que, si le roi abdiquait, il y avait place pour le comte de Flandre, ou pour une régence avec le prince Albert; que, s'il n'y avait pas moyen de s'arranger comme cela, la Constitution laissait aux Chambres la latitude de donner à la Belgique un nouveau roi. N'importe. Devant la menace, la majorité — passez-moi l'expression — « flancha ». Et le principe du referendum royal fut accepté.

« Huit jours après, beaucoup avaient réfléchi — et, si nous avions su..., si nous avions pu prévoir... »

Les nouvelles des provinces continuent d'être favorables au parti catholique. Partout, sauf à Anvers — où les forces conservatrices sont en décroissance — les majorités sont très fortes. Si les catholiques perdent Ostende, par contre, par une revanche sur laquelle ils ne comptaient pas trop, ils arrivent partiellement au ballottage à Tournai — la « vieille citadelle du libéralisme, » comme se plaît M. Bara à qualifier sa ville natale.

Bruxelles, 6 heures.

La ville est *extraordinairement animée — mais calme*.

Cependant les corps spéciaux de la milice citoyenne et la garde civique se rendent aux lieux de rassemblement qui leur ont été indiqué et cela ne paraît guère les égayer outre mesure.

Cent mille promeneurs circulent sur les grands boulevards. Devant l'Association libérale, impossible de passer ou de percer la foule. On crie, on chante, les chapeaux volent en l'air, on acclame les nouveaux élus. Une musique joue la *Brabançonne* — et des ouvriers chantent la *Marseillaise*.

La défaite des indépendants bruxellois inspire des fantaisies d'un goût douteux. Citons entr'autres cette lettre de faire part :

Le grand mayeur des Marolles, Othello de MÉRODE : ALLARD de la Monnoye ; Neele HERREMANS, le lieutenre ; BARNEM-SOMZÉ, inventeur du joint : MESSES, le cumulard A. M. D. G. ; Le MASOKO d'Eppeghem ; DUJARDIN-DANSART, inventeur du *Suffrage comprimé* ; HEMELEERS, le valet de Plque ; HENRI, l'apothicaire ; SLINGENEYER ; PARMENTIER ; MARNIX et autres pirouettiers de la baraque clérico-indépendante, ont la douleur de vous faire part, de la perte *cruelle qu'ils viennent* d'éprouver en la personne de

DAME

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INDÉPENDANTS

Epouse de M. le K. K. bruxellois

Mariée à Bruxelles en 1885, elle fut pour le K. K. une épouse fidèle, obéissante et dévouée.

Décédée à Bruxelles, le 14 juin 1892, des suites d'une longue et douloureuse anémie dont n'ont pu avoir raison les soins assidus et dévoués du docteur VANDEN CORPUT et de l'apothicaire HENRI.

La cérémonie funèbre de la crémation aura lieu ce jour, au local des Indépendants, rue de l'Empereur.

Pendant la mise en urne, M. SLINGENEYER, chantera le solo du Camoëns, air de : *Tiens, tiens, tiens il a des boltes.*

Après la cérémonie, aura lieu à titre de souvenir, une distribution d'un stock de drapeaux verts, de faux-nez, de reliques du 7 Septembre et d'un fond de caisse en bois blanc.

Sic transit gloria Mundi.

DÉPOSÉ. Brux. — Imp. JOURDAIN et CAMPY.

On se précipite là-dessus comme la misère sur le pauvre monde. Des charrettes enguirlandées de bleu, les chevaux harnaché de la même couleur, circulent à travers la foule. Des vélocipédistes, dont l'équitibre semble fâcheux — effet naturel de libations copieuses — ont également passé leurs bicyclettes au bleu de prusse, et ont piqué leurs casquettes de plumes cobalt.

Les cafés-concerts annoncent, pour ce soir — déjà! — des chansons d'actualité interprétées par les Yvette Guilbert brabançonnes : l'une a pour titre : *A la porte les indépendants!*

Beaucoup de lazzis, beaucoup de bruit, quelques rixes, mais jusqu'ici les lieux ne sont pas à se départir du flegme caractéristique qui les distingue, et rien *ne fait* prévoir d'incidents graves.

A la « Maison du Peuple, » rue de Bavière, le parti ouvrier manifeste une joie exubérante et des espérances sans bornes. Un tribun populaire prononce, en flamand, un speech au cours duquel nous percevons distinctement le nom de Roubaix. Surpris et désireux de demande de traduction à l'un de nos voisins. Celui-ci nous explique avec une grande obligeance que l'orateur vient de prédire, — à bref délai, l'avènement du suffrage universel — « de ce suffrage qui a donné au parti ouvrier français les hôtels de ville de Roubaix et de Marseille, et qui livrera bientôt au parti ouvrier belge les maisons communales de Bruxelles, de Liège et de Gand. » Un télégramme de félicitations, émanant d'Anseele, le leader socialiste du *Voornit* de Gand, est accueilli avec enthousiasme.

Roubaix a eu également les honneurs d'une mention à l'association conservatrice.

Après la défaite, M. Théodor, candidat indépendant non élu, s'est exprimé en ces termes :

« Le suffrage universel entre à la Chambre, patronné *par toutes les fractions du parti libéral*.

» On peut donc prédire — le parti conservateur ne disposant pas au Parlement des deux tiers des voix — que le suffrage universel sera implanté dans notre paisible *pays*.

» On a vu récemment, à Roubaix, un marchand de journaux élu maire de cette industrielle ville française. Le suffrage universel nous mènera à Bruxelles à un résultat *analogue*.»

∴

Bruxelles, 7 heures.

La nouvelle est maintenant officielle. La liste des libéraux unis, comprenant des noms comme M. Buls, doctrinaire endurci, à côté de celui de M. Féron, huguenot progressiste, et de M. Janson, progressiste-socialiste, passe à 3,200 voix de majorité sur le chiffre de volants indiqué dans la première dépêche.

En tenant compte des résultats de province, le résultat le plus clair de la journée, c'est que nos voisins viennent de faire un saut dans l'inconnu. C'est la bouteille à l'encre — ce qui n'est pas clair du tout.

Nous ne pensons pas qu'avec sa majorité réduite, le gouvernement trouve les deux tiers des voix qui lui sont nécessaires pour l'adoption de son projet de revision.

Les libéraux, d'autre part, bien que partis en guerre pour le suffrage universel, avouent volontiers dans l'intimité — et M. *Frère-Orban crie tout haut ses anathèmes* contre cette forme électorale — n'en être pas si partisan que cela.

Trouvera-t-on un joint? Une note plus ou moins bien taillée?

Le parti ouvrier exulte et, à l'heure où nous quittons Bruxelles, le drapeau rouge circule, flambant neuf, dans les artères principales de la capitale belge.

Un fait seul est certain; c'est que la date, désormais historique, du 14 juin 1892 vient d'ouvrir pour la Belgique une ère nouvelle, fertile en agitations et en imprévus.

MAX BONNARD.

LES ÉLECTIONS EN PROVINCE

BRABANT

A Louvain, les 9 catholiques — représentants et sénateurs — sont élus à 800 voix de majorité :

A Nivelles, quatre catholiques élus : deux ballottages, un pour la Chambre, un pour le Sénat.

ANVERS

A Anvers, toute la liste catholique passe à 300 voix de majorité.

A Malines, toute la liste catholique passe à 400 voix de majorité.

A Turnhout, les catholiques obtiennent 950 voix; un libéral isolé rallie 278 voix.

FLANDRE OCCIDENTALE

A Bruges, la liste catholique passe à 500 voix de majorité,

A Ostende, la liste libérale l'emporte à une faible majorité : 3 sièges gagnés pour le parti libéral.

A Courtrai, Furnes, Dixmude, Roulers, Thielt, Ypres, les catholiques sortants sont réélus sans lutte.

Voici la liste de ceux de Courtrai : Sénateurs, MM. Béthune, Lammens. Représentants : MM. Liebart, Reynaert, Tack, Vandenpeerebom.

FLANDRE ORIENTALE

A Gand, les catholiques l'emportent à 1200 voix de majorité et gagnent un siège de sénateur. La liste progressiste récolte 320 voix.

A Alost, avec M. Woeste tête de liste, les catholiques passent à 1.000 voix de majorité.

A Audenarde, les catholiques l'emportent à 600 voix.

A Eecto, Saint-Nicolas et Termonde, les catholiques sortants sont réélus sans lutte.

HAINAUT

A Mons, succès catholique : les deux candidats catholiques entrent en ballottage avec deux libéraux. Les autres candidats libéraux passent;

A Charleroi, succès catholique. Un catholique est élu au premier tour avec trois libéraux : ballottage pour les quatre derniers sièges entre les cinq autres candidats libéraux et les deux autres candidats catholiques;

A Ath, succès catholique encore plus accentué; les catholiques maintiennent leur sénateur et gagnent un siège de député;

A Soignies, un sénateur libéral est élu; le sénateur catholique sortant reste en ballottage; les trois représentants libéraux sortants sont réélus à 400 voix de majorité;

A Thuin, la liste libérale l'emporte; un siège perdu pour les catholiques;

A Tournai, un sénateur libéral, M. Bonnel, est réélu; l'autre, M. Slacen, reste en ballottage avec le candidat catholique, M. Sliénon du Pré. Pour les quatre sièges de députés sont élus au premier tour : MM. Bara et Braquel, libéraux; les deux autres libéraux sortants, MM. Carbonnelle et Dereine, entrent en ballottage avec MM. Hecq et Ilojois : il y a une différence de 55 voix entre ces derniers.

LIÉGE

A Liége, la liste libérale, avec M. Frère-Orban, passe à 1800 voix de majorité. La liste socialiste recueille 200 voix ;

A Huy, *les catholiques gagnent un siège de député* ;

A Verviers, un sénateur catholique sortant est réélu ; l'autre reste en ballottage avec un libéral. Trois représentants libéraux sortants sont réélus à une *faible majorité* ; le quatrième entre en ballottage avec M. Losbever, ancien député catholique et candidat à la Constituante.

A Waremme, situation non changée : un sénateur libéral et deux représentants catholiques réélus ;

LIMBOURG

A Hasselt les catholiques l'emportent à 400 voix de majorité.

A Maeseyck et à Tongres, les catholiques sont réélus sans lutte.

LUXEMBOURG

A Arlon-Verlon, le sénateur libéral est réélu ; le représentant libéral d'Arlon et le représentant catholique sont réélus.

A Bastagne-Marche, réélection du sénateur et du représentant catholiques;

A Neufchâteau, réélection du sénateur et du représentant catholiques.

NAMUR

A Namur, les catholiques conservent leurs six sièges avec une majorité de près de 600 voix;

A Dinant, les catholiques sont réélus à 300 voix de majorité;

A Philippeville, le sénateur libéral et les deux représentants catholiques sont réélus sans lutte.

∴

La journée, inséparable des petites bagarres coutumières, a été en général d'un calme absolu. A Ath, cependant, il y a eu une collision, sans gravité d'ailleurs, entre catholiques et libéraux. Ceux-ci ont démoli des cartels et des chars et brisé des carreaux. Les coups de canne ont plu.

Le soir le local du cercle catholique a été saccagé. La gendarmerie à cheval garde le cercle, sabre au clair.

Le juge d'instruction a été blessé.

La foule dépave les rues. Plusieurs personnes ont été blessées à coups de baïonnettes.

Les vitres de plusieurs établissements ont été brisées.

A Liège, un cortège, composé de libéraux, parcourt les rues aux cris de : « A bas la calotte » *(sic)*.

Des socialistes, au nombre d'un millier, les suivent en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

Des bagarres éclatent. Des personnes qui portent des coquelicots, emblème des catholiques, sont forcées de fuir, poursuivies par ces énergumènes.

La garde civique est obligée d'intervenir et fait evacuer les endroits encombrés par les manifestants qui la sifflent.

Troubles à Anvers. — Les nouvelles d'Anvers sont particulièrement graves. Une bande d'environ mille jeunes gens a troublé sérieusement l'ordre.

Les manifestants ont attaqué la maison de l'éditeur de la *Gazette d'Anvers*. Ils ont fait irruption dans la maison. L'éditeur pour se défendre a tiré un coup de revolver.

Un des manifestants a été grièvement blessé à la jambe.

D'autres manifestants ont été blessés en brisant les vitres de la maison. La gendarmerie est arrivée au galop et a dispersé les manifestants. Ceux-ci se sont reformés et ont essayé d'attaquer la gendarmerie. Celle-ci a opéré plusieurs charges sabre au clair. Les manifestants ont essayé alors de se reformer dans le voisinage. Plusieurs établissements catholiques ont eu leurs vitres brisées.

Rue Saint-Antoine, la gendarmerie a également chargé pour disperser les manifestants. Les bandes circulent partout, poursuivies par la police.

Toutes les précautions ont été prises pour empêcher que les désordres se renouvellent.

Les manifestations à Gand. — Toute l'après-midi, une *foule énorme* s'est massée sur la place d'Armes.

A plusieurs reprises, des bandes de socialistes ont essayé de se former en cortège, mais sans y réussir. Il n'y a pas eu de désordre jusqu'à présent; mais l'effervescence est grande.

Les locaux des étudiants du cercle catholique sont gardés par la garde civique.

Des mesures de police très sévères ont été prises.

Bruxelles, 14 juin. — Les sociétés libérales parcourent les différentes rues de la ville, drapeaux et musique en tête. Leurs tambours battent le rappel dans toutes les rues.

Au cercle catholique ainsi que dans un pensionnat catholique un grand nombre de carreaux ont été casses à coups de pierres.

L'OPINION DE LA PRESSE BELGE

La plupart des journaux de Bruxelles se bornent à mentionner les résultats de la journée sans appréciation. La *Réforme*, le *Courrier de Bruxelles* et l'*Etoile* expriment cependant leur opinion.

Voici ce que dit la *Réforme*, organe de l'élu radical Féron :

« La victoire libérale est dès à présent assurée à Bruxelles, éclatante, triomphale, telle qu'il la fallait pour assurer la délivrance définitive de la capitale du pays.

» D'après les résultats de tous les bureaux dépouillés, sans exception, la majorité de deux mille voix que nous avions prévue sera de beaucoup dépassée.

« Le 10 août 1884 est vengé et les défaites antérieures dues à nos dissensions libérales sont glorieusement effacées.

» Et Bruxelles reconquis au libéralisme, c'est la présence de 60 députés libéraux au moins assurée à la Chambre et par conséquent l'accord patriotique des partis imposé au gouvernement pour faire la revision.

» Le système frauduleux de l'occupation est tué par la victoire de Bruxelles et la conquête du suffrage universelle est assurée.

» Le gouvernement lui-même devra s'y rallier.

» Honneur au corps électoral de Bruxelles qui a voulu que la revision fût loyale et pacifique ! Honneur aux censitaires bruxellois qui, ayant à faire le testament du privilège, nous ont, par leur dernier vote, légué le suffrage universel ! »

Quant aux conséquences du scrutin, le *Courrier de Bruxelles*, organe catholique, est à peu près d'accord avec la *Réforme* :

« S'il s'agissait, dit-il, d'une élection ordinaire, nous n'aurions à laisser échapper de nos poitrines un cri de triomphe.

» Nos succès à Gand, Anvers, Malines, Namur, Bruges, Louvain, Mons, Tournai, Charleroi, Ath, Dinant, Huy, Alost, ajoutent un fleuron magnifique à notre couronne de victoire. Ici nous battons l'adversaire à de fortes majorités; là nous ouvrons la brèche dans des positions réputées inexpugnables comme Tournai où M. Bara, l'un des grands chefs du libéralisme, éprouve un échec sensible.

» Les résultats d'Ostende et de Soignies font dans le tableau une ombre à peine sensible.

» Encore une fois, si la possession de la majorité était le seul enjeu de l'élection, nous pourrions nous féliciter du résultat de la journée. La victoire des libéraux à Bruxelles ne suffirait pas à en changer le caractère.

» Sans doute, nous voyons à regret cette dernière victoire, mais le parti catholique n'en est pas directement atteint parce que ce n'est pas son drapeau qui a été mis

BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1892

Cours préméd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
100	3 0/0	99 95	99 72	99 85	99 95	100 47
105 80	4 1/2 0/0	105 90	105 30	105 10	105 75	105 62
93 40	Italien	93	93 32	93 05	93 25	92 75
4165	Banq. de France	4180	4180	...	4165	4110
182	B. d'Escompte	185	182	182	183	183
672	Banq. de Paris	670	677	672	676	677
1153	Crédit Foncier	1150	1148	1148	1155	1150
788	Créd. Lyonnais	790	790	770	788	791
176	Crédit Mobilier	175	177	...	175	178
1500	Lyon	1525	1514	1500	1500	1510
1870	Nord	1890	1883	1870	1870	1880
20	Panama	18	20	20	20	20
2822	Suez	2830	2798	2793	2803	2822
1535	id.	...	...	1537	1537	1537
665	Autrichiens	662	665	...	665	665
226	Lombards	230	226	...	225	225
482	Nord Espagne	495	...	...	485	483
227	Saragosse	228 50	...	225	228	225
655	Méridionaux	...	...	655	655	655
	Métaux	...	...	...	...	...
486 61	Egypte	487	483 75	490 62	494 25	490 62
95 3/8	Hongrois	95	94 5/8	95 1/4	95 3/8	95 1/4
20 67	Turc	20 45	20 02	20 60	20 70	20 72
597 50	Banq. Ottomane	595 50	583 42	596 25	598 12	596 25
67 .../...	Extérieure	...	...	67 3/8	67 5/16	67 1/4
427 50	Rio-Tinto	...	...	426 25	425 87	432 75
128 75	Tharsis	...	...	128 75	128 75	127 50
2441/16	Portugais	23 50	23 5/16	23 3/4	23 3/4	23 13/16
.../...	Consolidés	...	...	.../...	.../...	.../...
.../...	Russe 1889	...	...	...	...	...
97 60	Russe consolidé	...	...	...	97 55	97 25
79 15	Russe nouveau	...	...	79 10	79 20	79 15
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
478	Dynamite	...	...	482	...	...
109 25	3 0/0 nouveau	109	109	109 10	109 10	109 50
152 50	Alpines	...	...	...	157 50	155
107	Cuivres	...	...	...	105	110
...	Russe Orient	...	...	...	...	...
...	Priorités	...	...	...	...	...
90	Mobilier espag.	...	...	...	87 25	90
...	3 0/0 amortissable	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	500	...	...	...	...
...	Générale	465 50	...	...	...	...
...	Est	620	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	455	...	...	...	...
...	Midi	1305	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	499	...	...	...	...
...	Orléans	1310	...	...	...	...
...	Ouest	437 75	...	...	...	...
...	Anglais	97 10	...	...	...	...
...	Autriche	89	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	415	...	...	...	...
...	Lille 1860	412	...	...	...	...
...	Lil. e 1863	232	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	401	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	49	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	541	...	...	...	...
...	Téléphone	537 50	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	510	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	630	...	...	...	...
...	Cacérès	155	...	...	...	...
...	Asturies	260	...	...	...	...
...	Foncières 1885	437 50	...	...	...	...
...	Rente Foncière	155	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	69 50	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	458	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	459	...	...	...	...
...	Béthune	455 50	...	...	...	...
...	Picardie	455	...	...	...	...
...	Nord-Est	453	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	1085	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	461 50	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	460	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 15 JUIN 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	...	412 50	OBLIGATIONS		
» 63, r. 100	...	438 75	Tramw. Nord.	...	432 50
» 68, r. 500	...	513 50	Belfan Im. N.	...	665
» 77, r. 500	...	513 50	Gaz de Wazem	...	511 75
» 84, r. 400	...	414	Ch. de fer Econ.	...	598 75
» 84, 1/4	...	101 25	Denain Anzin.	...	598 75
» 87, r. 500	...	509	Houillère	...	307 50
» 99, r. 500	...	489	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	...	47 50